

SOL & SURFACE

Produit agréé pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

APPLICATIONS

Pastille chlorée effervescente. Nettoie et désinfecte sols, surfaces, vaisselle, poubelles, sanitaires.

Application - TP 2 : Désinfectants non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux et TP 4 : Désinfectant pour surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

MODE D'EMPLOI

Ne pas utiliser dans les fosses septiques. Nettoie, désinfecte et désodorise. Pour un entretien préventif, utiliser 1 pastille dans 10L d'eau. L'utilisation d'eau tiède accélère la dilution. Désinfection des crudités : Nettoyer les aliments, tremper ceux-ci dans une solution d'eau (1 pastille pour 50 litres d'eau environ) pendant 5 mm à 15°. Rincer à l'eau claire.

FABRIQUÉ EN FRANCE



CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect** : comprimé de 3,33g
- **Couleur** : blanc
- **Odeur/parfum** : chlore
- **pH (10 g/l à 25°C)** : 6

COMPOSITION

Substance active biocide : Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate (CAS : 51580-86-0) – 770.00 g/kg

ÉTIQUETAGE HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Ce produit est soumis à la réglementation CLP N° 1272/2008. Produit classé IRRITANT et DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT. Respecter les précautions d'emploi. Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur le site www.groupeplg.com ou sur demande.



NORMES & TESTS

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact de denrées alimentaires (Arrêté du 19/12/2013 modifiant l'Arrêté du 08/09/1999).

En condition de saleté :

- Bactéricide selon la norme EN 1276.
Temps de contact : 5 minutes à 20°C, dilution 0,072%.
- Bactéricide selon la norme EN 13697.
Temps de contact : 15 minutes à 20°C, dilution 0,078%.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION & DE STOCKAGE

Contient : Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate (CAS : 51580-86-0). Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le rejet dans l'environnement Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P391 : Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer la bouche. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas d'urgence, contacter immédiatement le centre antipoison le plus proche par téléphone au 01 45 42 59 59, ou un médecin. Stocker dans des conditions normales de température, à l'abri du gel, du plein soleil et de la chaleur. Eliminer l'emballage conformément au règlement municipal.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

UNIQUEMENT POUR USAGE PROFESSIONNEL

SOL & SURFACE

Activité désinfectante de pastilles contenant du SDIC

Normes	Conditions de l'essai	Concentration exprimée en % de chlore actif	Pour 1 litre il faut (en nombre entier de pastilles)	Pour 10 litres il faut (en nombre entier de pastilles)
ACTIVITÉ BACTÉRICIDE				
EN 1040	5 min à 20°C	0,0036 %	0,02	1
EN 1276	Conditions de propreté 5 min 20°C	0,0072 %	0,05	1
	Conditions de saleté 5 min 20°C	0,0720 %	0,46	5
EN 13697	Conditions de propreté 5 min	0,0390 %	0,25	3
	Conditions de propreté 15 min	0,0260 %	0,17	2
	Conditions de saleté 5 min	0,1300 %	0,84	9
	Conditions de saleté 5 min T°ambiante	0,0780 %	0,50	5
ACTIVITÉ FONGICIDE				
EN 1275	15 min à 20°C	0,0360 %	0,23	3
EN 1650	Conditions de propreté 5 min 20°C	0,0360 %	0,23	3
	Conditions de saleté 5 min 20°C	0,1800 %	1,16	12
EN 13697	Conditions de propreté 15 min	0,0780 %	0,50	6
	Conditions de saleté 5 min T°ambiante	0,1300 %	0,84	9
ACTIVITÉ SPORICIDE				
EN 13704	60 min	0,0390 %	0,25	3
	15 min à 20°C	1,0400 %	6,71	70
ACTIVITÉ VIRUCIDE				
EN 14476	Conditions de saleté 5 min 20°C	0,2500 %	1,61	17



Eau de Javel à 2,6% C.A.

Solution aqueuse d'hypochlorite de sodium à 2,60 % C.A.

N°CAS : 7681-52-9
EINECS : 231-668-3
Lieu de production : Mansle (16) - FRANCE

Formule brute : NaClO
Aspect : Liquide transparent de couleur jaune – vert clair

Composition : Contient entre autres composants : moins de 5% d'agents de blanchiment chlorés. Contient également : désinfectants (SODIUM HYPOCHLORITE). Substance active biocide (TP2-TP4 désinfectant pour surfaces) : SODIUM HYPOCHLORITE (n° CAS 7681-52-9) à 2,6% de chlore actif (m/m).

Spécifications :

- Chlore actif : 2,6% (valeur garantie départ usine)
- PH : >11,5
- Densité : 1,01 – 1,05
- Soude (g/L) : 0,4 à 3
- DLC : 3 ans (après la date de fabrication)

NORMES

Activité désinfectante de l'eau de javel dans les domaines alimentaire, domestique, collectivités et industriel, conformément aux normes :

- **EN 13697** (nov. 2001) : Activités Bactéricide et Fongicide après un temps de contact de 15 minutes
- **EN 13704** (avril 2002) : Activité Sporicide après un temps de contact de 60 minutes
- **EN 14476** (janv. 2007) : Activité Virucide après un temps de contact de 15 minutes

Eau de javel conforme à la Norme Européenne permettant l'utilisation pour le traitement de l'eau potable :

- **EN 901 : 2013** : « Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine. Hypochlorite de sodium. »

L'hypochlorite de sodium est autorisé en tant qu'auxiliaire technologique selon l'Annexe IA de l'**Arrêté du 22 janvier 2016** modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires.

(Nb : Cette fiche technique ne constitue pas un certificat de conformité réglementaire. En cas de besoin contactez notre réseau commercial).

EMBALLAGE / CONDITIONNEMENT

Les solutions d'hypochlorite de sodium à 2,6% C.A. doivent être stockées dans un endroit frais, de préférence sombre, dans des conteneurs en matière plastique.

PRECAUTION D'EMPLOI

Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité, disponible sur demande.